

SAGE de la Tille

Bureau de la CLE n°3
commission cadre de vie – aménagement du territoire
4 septembre 2013 - Saint-Julien



Ordre du jour

1. [Avis / dossiers « loi sur l'eau »](#)
 1. ZAC de l'écopôle de VALMY à DIJON (A)
 2. Pont Rail à RUFFEY (D)
2. [Calendrier prévisionnel de l'élaboration du SAGE](#)
 1. Rappels: élaboration du SAGE
 2. Calendrier d'élaboration du SAGE
3. **Commission cadre de vie – aménagement du territoire**
 1. SAGE - aménagement du territoire et « gouvernance locale »
 2. Les risques d'inondations



Objet de la commission

Aménagement du territoire (rural et urbain)

préservation des milieux aquatiques et ZH

disponibilité et préservation de la ressource en eau potable

rejets ponctuels et diffus dans le milieu (assainissement et pluvial)

risques inondations

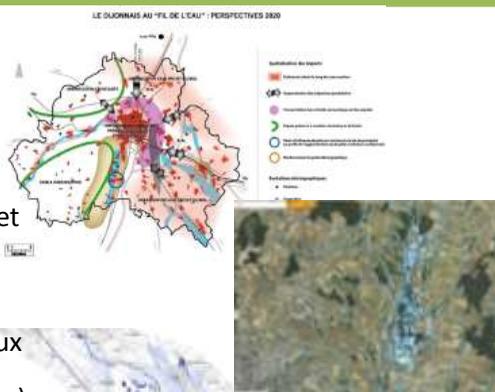
- Loi du 21 avril 2004 = compatibilité entre SAGE et documents d'aménagement du territoire (SCoT, PLU, SDC, etc.)
- Equilibre entre aménagement du territoire et préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques → un enjeu en soi

→ **Établir un diagnostic partagé sur cet enjeu transversal**



Eau et aménagement du territoire

- Enjeux qui concernent principalement la plaine (moitié aval du bassin)
 1. Axe majeur de développement de l'agglomération dijonnaise (résidentiel et activités)
 2. Plaine agricole à fort potentiel agronomique
 3. Ressources en matériaux de construction (granulats alluvionnaires)
 4. Secteur vulnérable au risque d'inondations



Eau et aménagements « urbains »

État des connaissances

- **Généralités**
 - Augmentation des surfaces imperméabilisées
 - Modification du fonctionnement hydrologique : *accélération des écoulements, diminution des temps de transferts, etc.*
 - Pollutions spécifiques : *hydrocarbures, métaux, etc. issus des réseaux viaires*
 - Augmentation des pressions domestiques et industrielles
 - *Augmentation des besoins AEP, des eaux usées à traiter, etc.*
 - *Substances spécifiques aux activités (plastifiants, COV, métaux, etc.) et substances émergentes (médicamenteuses),*
 - *Traitement dans filières classiques d'assainissement ? et pollutions accidentelles, etc.*
- **Sur le bassin de la Tille (surtout la plaine)**
 - Pollutions de la Norges et de ses affluents (métaux, hydrocarbures, substances médicamenteuses, etc.)
 - Artificialisation importante du réseau hydrographique
 - Prélèvements sur la Norges (Couternon, Orgeux, Norges) mais problèmes de débits à l'étiage
 - Problèmes de gestion des eaux pluviales (aménagements antérieurs à loi sur l'eau) et montée en charge rapide du petit chevelu hydrographique

Eau et aménagements « urbains »

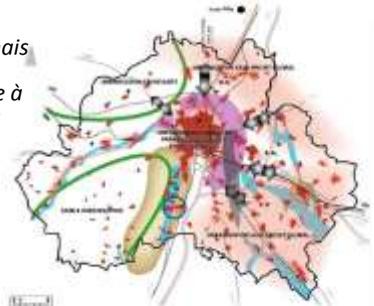
Diagnostic (1/2)

- L'agglomération dijonnaise s'est développée en s'étalant, faisant naître un espace périurbain de plus en plus vaste et morcelé.
- A l'amont, pression urbaine moins importante mais secteur bien desservi par les réseaux de transport qui tend à se développer de façon non négligeable (canton d'Is/Tille)



Extrait du SCoT du Dijonnais

- *Le développement économique du SCoT du Dijonnais va accentuer les pressions sur la ressource, notamment sur la plaine dijonnaise qui représente à la fois le « château d'eau » du territoire et l'axe de développement majeur de l'agglomération. [...]*
- *La raréfaction et la dégradation de la ressource devraient ainsi accentuer les conflits d'usage (agricole, industriel, domestique, loisirs), déjà à l'origine d'une forte sensibilité des masses d'eaux superficielles (l'Ouche, la Tille) et souterraines.*

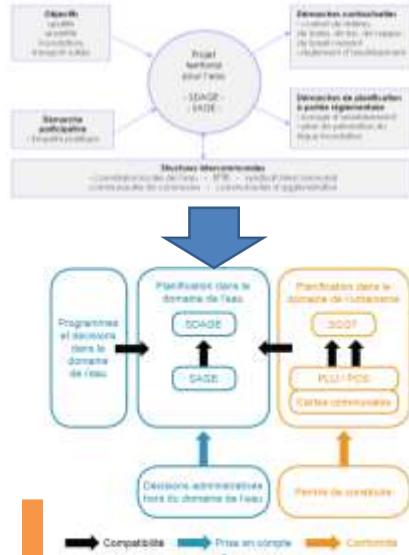


Eau et aménagements « urbains »

Diagnostic (2/2)

Notion de compatibilité

- Objectifs, orientations, recommandations, prescriptions → PLU, SCoT, Cartes communales
- SCoT du Dijonnais et éco PLU de Dijon: nombreuses dispositions relatives à la préservation des eaux:
 - Trame verte et bleue,
 - gravières alluvionnaires,
 - maîtrise du cycle de l'eau et prévention des inondations,
 - prévention des pollutions,
 - économies d'eau, etc.
- Probables SCoT ruraux sur le reste du territoire pour 2017
- Effet « parapluie » du SCoT sur les autres documents d'urbanisme



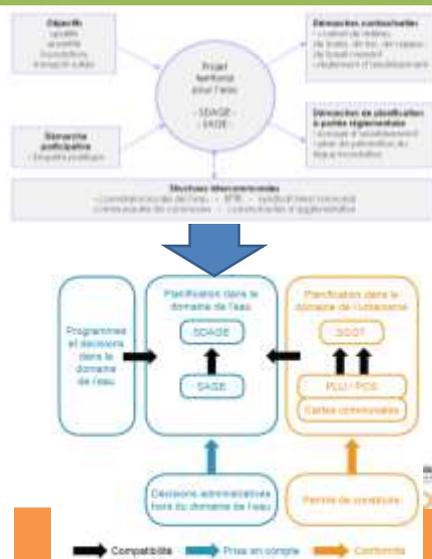
Eau et aménagements « urbains »

Enjeux et pistes d'actions

Enjeu : Encadrer - Réconcilier l'urbanisme avec la gestion de l'eau
Les acteurs de l'aménagement du territoire et de l'aménagement et de la gestion des eaux doivent être en mesure d'échanger afin d'intégrer leurs enjeux et contraintes respectifs.

Pistes d'actions: Préciser les limites à ne pas franchir en terme de :

- disponibilité (volumes prélevables) et préservation de la ressource en eau potable,
- non-dégradation des masses d'eau : prise en compte des risques de cumuls d'impacts (normes de rejet adaptées)
- non-dégradation des zones humides et de leur bassin d'alimentation (zonage des ZH dans PLU),
- préservation de l'espace de mobilité essentiel pour le bon fonctionnement des cours d'eau (zonage dans PLU),
- etc.



Eau et aménagements « ruraux »

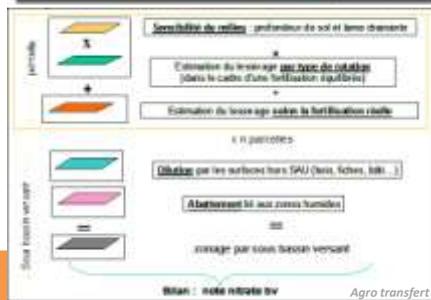
Etat des connaissances - diagnostic

- **Généralités**
 - Remembrements, recalibrage, rectification, endiguement, disparition de la ripisylve et du réseau bocager, drainage, travaux d'accompagnement, ...
 - Conquête de terres à fort potentiel agronomique, amélioration des conditions d'exploitations (maîtrise des charges de mécanisation, facilités d'exploitation, diminution des débordements des crues fréquentes, etc.) mais
 - Diminution des fonctionnalités écologiques naturelles des sols et des bassins versants → diminution de la biodiversité, des capacités autoépuratrices, des capacités d'écroulement des crues (report des risques d'inondation à l'aval), etc.
- **Sur le bassin de la Tille (surtout la plaine)**
 - L'ouverture des parcelles, l'arrachage du bocage, le drainage et l'assainissement des terres se sont accompagnés de travaux hydrauliques lourds dans les cours d'eau (élargissement du lit, recoupement de méandres, installation d'ouvrages,...)
 - Travaux encouragés à l'époque par les pouvoirs publics
 - Ressources et milieux vulnérables dans la plaine:
 - nappe libre dans alluvions : captages vulnérables aux pollutions diffuses
 - cours d'eau rectifiés, endigués, homogénéisés : écoulements accélérés, étiages sévères , perte des capacités autoépuratrices, de biodiversité, etc.

Eau et aménagements « ruraux »

enjeux et pistes d'actions

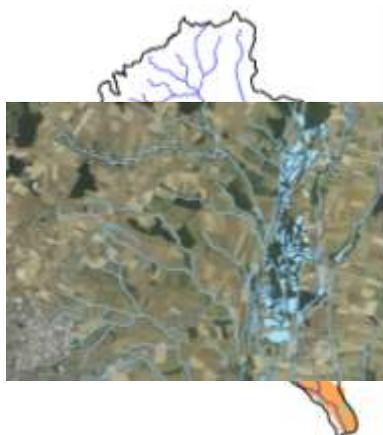
- **Enjeux :**
 - Optimiser les fonctionnalités naturelles des bassins versants
 - Réconcilier l'aménagement des espaces agricoles avec la préservation de l'eau et des milieux
- **Pistes d'actions :**
 - Etablir un diagnostic agropaysager de la vulnérabilité de la ressource et des milieux aquatiques (secteurs contributeurs et zones possibles d'abattement)
 - Reconquérir les unités agropaysagères ayant des fonctionnalités naturelles intéressantes pour la préservation de l'eau et des milieux
 - Impliquer les acteurs de l'aménagement des espaces agricoles dans la définition et le pilotage de l'élaboration, de la mise en oeuvre du SAGE



Eau et gravières

Etat des connaissances - diagnostic

- Extractions de granulats interdites dans le lit mineur
- Aujourd'hui, les professionnels exploitent des terrasses alluviales hors du lit mineur dans le cadre d'une législation renforcée (ICPE) et mettent en œuvre une politique plus respectueuse de l'environnement
- Les plans d'eau sont majoritairement implantés entre la Tille et la Norges dans le sens d'écoulement des cours d'eau et de la nappe alluviale
- **à l'échelle annuelle**, les gravières ne semblent pas présenter d'incidences trop importantes sur le niveau piézométrique de la nappe alluviale.
- **en période d'étiage**, les impacts de ces dernières sur le fonctionnement hydrologique du bassin posent question.
- **cumul des phénomènes d'évaporation** supplémentaire = impact significatif sur le bilan hydrologique
- **Risque de captation des plans d'eau** par cours d'eau



Eau et gravières

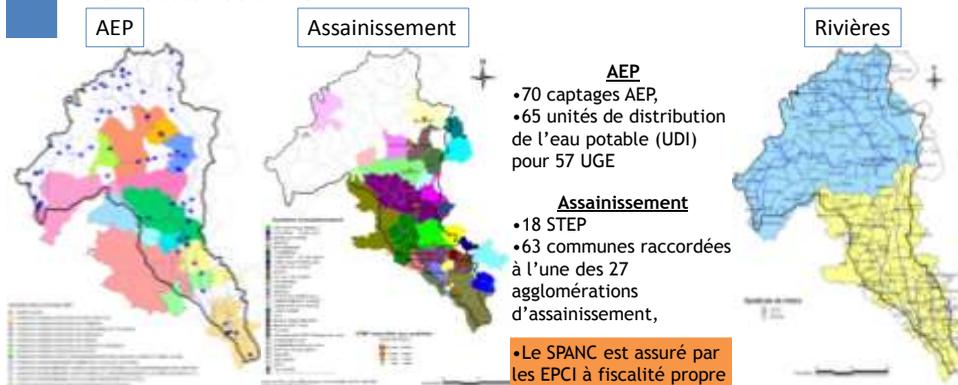
Enjeux et pistes d'actions

- **Enjeu:** rechercher une cohérence spatiale entre la création de plans d'eau associés à l'exploitation de gravières et les enjeux relatifs à l'eau et les milieux aquatiques
- **Pistes d'actions:** Identifier différents secteurs géographiques en fonction de l'incidence potentielle des extractions de granulats sur le milieu aquatique. Il s'agirait alors d'identifier :
 - **des secteurs à enjeux très faibles** où aucune disposition particulière ne sera nécessaire;
 - **des secteurs à enjeux très importants**, où de très grandes précautions pouvant aller jusqu'à l'interdiction, devront être prises (préservation des ressources en eau, des zones humides, risques de capture de cours d'eau, multiplication incohérente des plans d'eau, protection des paysages, etc.);
 - **des secteurs à analyser plus finement** pour aboutir à un zonage détaillé et à des prescriptions de nature à assurer la compatibilité des différents intérêts.

Gouvernance locale (MO)

Etat des connaissances

- **Généralités:**
 - Politiques de l'eau de plus en plus globales: SDAGE, SAGE, Contrat de milieux, etc.
 - Mais, la gestion opérationnelle de l'eau (maîtrise d'ouvrage) reste une compétence largement communale.
 - Maillage complexe du territoire
 - Diversité de situation selon les capacités techniques, humaines et financières des collectivités.
- **Sur le bassin de la Tille**



Gouvernance locale (MO)

Diagnostic

- La gestion durable du patrimoine et des services d'eau et d'assainissement suppose des moyens techniques et financiers conséquents parfois difficiles à assumer pour des petites collectivités. Or, on observe souvent :
 - **Un défaut majeur de connaissance des ouvrages enterrés** : Cette situation est d'autant plus marquée lorsque les ouvrages sont anciens et lorsque les collectivités gestionnaires sont de petite taille (milieu rural).
 - **La nécessité de progresser dans le suivi du fonctionnement des ouvrages** : les services de petite taille se trouvent démunis de moyens techniques, humains et financiers.
 - **Un manque d'anticipation et de planification du renouvellement des ouvrages**. Pose la question du juste prix de l'eau.
- La couverture du bassin en schémas AEP ou/et d'assainissement est encore incomplète et certains de ces schémas, lorsqu'ils existent, sont parfois anciens et obsolètes.
- Des syndicats de rivières qui se sont restructurés pour assurer une gestion cohérente et opérationnelle:
 - Mise en œuvre du programme d'actions du contrat de bassin
 - Des plans pluri annuel de restauration – entretien des cours d'eau

Gouvernance locale (MO)

Enjeux et piste d'actions

- **Enjeux:**
 - rationaliser la gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement
 - pérenniser et renforcer une MO cohérente et opérationnelle de gestion et d'entretien des rivières
- **Pistes d'actions:**
 - **connaissance des équipements** et des facteurs susceptibles d'influer sur leur vieillissement et leur efficacité,
 - **suivi du fonctionnement des installations** : dans quel état physique sont les ouvrages? comment fonctionnent-ils? Les résultats liés à leur exploitation sont-ils satisfaisants ?
 - **planification** : définir les objectifs du service, prévoir l'amortissement des biens, planifier les opérations d'entretien et de renouvellement des ouvrages, les investissements nouveaux nécessaires ; adapter en anticipation la gestion financière du service et notamment les tarifs pratiqués en fonction des besoins de travaux et de l'amortissement des biens.



Les risques d'inondations

Etat des connaissances

Trois catégories d'inondations se rencontrent sur le territoire

- **Les inondations de plaine** : les débordements de la Tille, de la Norges et de l'Ouche (même plaine inondable) provoquent des inondations caractérisées par une montée des eaux relativement lente et une durée de submersion conséquente.
 - **Les inondations par remontée de nappe** : lorsque le sol est saturé, il arrive que la nappe affleure et que les précipitations supplémentaires ruissèlent vers les points bas. Ce type d'inondation correspond largement aux épisodes de mai 2013.
 - **Le ruissellement** : Concernant plutôt Dijon et sa périphérie, il est la conséquence de l'imperméabilisation du sol due aux aménagements utilisant des matériaux imperméables et/ou de l'écoulement des eaux sur des sols en pente et/ou saturés.
- Le risque d'inondation est la conséquence de deux composantes :
 - l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement (l'aléa)
 - l'homme qui s'installe dans l'espace où ces écoulements peuvent occasionnellement survenir (les enjeux).



Le risque



Les risques d'inondations

Etat des connaissances

Aléas

- **Généralités:** plusieurs facteurs peuvent jouer un rôle dans la manifestation des phénomènes de crues (aléa)
 - l'aménagement des cours d'eau et notamment la rectification de la sinuosité des linéaires et la mise en place d'ouvrages de franchissement du lit ;
 - l'augmentation des surfaces imperméabilisées et le drainage des terres ;
 - l'évolution du maillage bocager, le manque d'entretien des cours d'eau et la destruction de zones humides annexes ;
 - la dégradation et la mauvaise ou inexistante gestion des ouvrages hydrauliques transversaux ; etc.
- **Sur le bassin de la Tille:** enjeux sociaux, éco, etc.
 - les cours d'eau du bassin versant de la Tille ont, notamment dans la plaine dijonnaise, été aménagés, rectifiés, déviés ;
 - les sols ont été imperméabilisés (ZU) ou drainés, etc.
 - les ouvrages ne sont souvent plus manœuvrés,
 - Le bocage est absent et les zones humides rares
- **Quelques soient les aménagements envisagés, le risque d'inondation ne sera jamais nul**
- **Des incertitudes liées aux conséquences du changement climatique**



Modélisation - crue centennale
PPRni Ouche

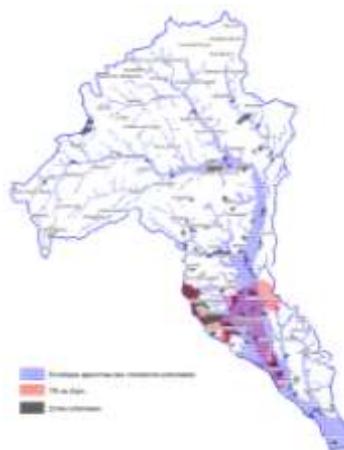


Les risques d'inondations

Etat des connaissances

Enjeux

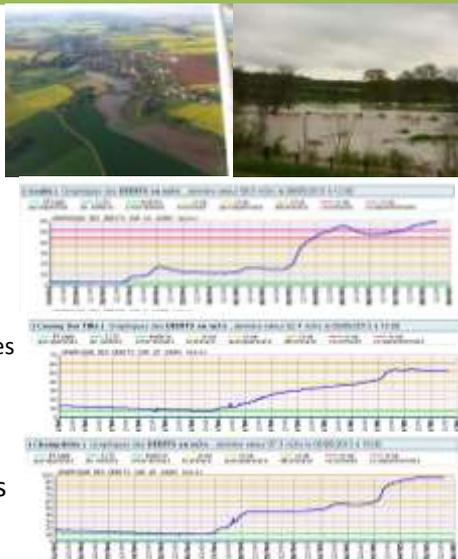
- **Généralités:** En zone inondable, le développement urbain et économique constitue l'un des principaux facteurs aggravants: augmentation de la vulnérabilité.
- **Sur le bassin de la Tille**
 - La plupart des communes riveraines de cours d'eau est exposée aux risques d'inondations
 - L'essentiel des terrains situés dans l'emprise de la zone inondable correspond à des prairies, des cultures et des forêts.
 - Spatialement, hormis quelques communes riveraines de l'Ignon et de la Venelle (Is, Selonhey), les zones urbanisées situées en zone inondable se concentrent dans la partie aval du bassin
 - Dans la plaine, débordements + remontées de nappe or:
 - axe de développement majeur de l'agglomération dijonnaise
 - grandes cultures et cultures industrielles



Les risques d'inondations

Diagnostic

- Les inondations de mai 2013 ont mis en évidence sur notre territoire :
 - le lien fort qui existe entre les bassins de l'Ouche et de la Tille (même plaine inondable),
 - l'implication des phénomènes de ruissèlement et de remontée de nappe dans la genèse des inondations sur de nombreux secteurs du territoire,
 - le manque de dispositifs suffisants pour prévenir, connaître et gérer les risques d'inondations.
- OF n°8 du SDAGE RM 2010-2015 « gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau ».

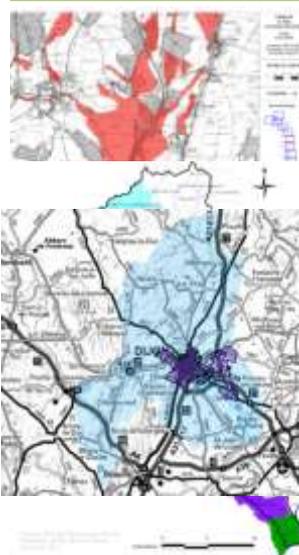


Les risques d'inondations

Diagnostic

Gestion des risques d'inondations =

- Agir sur la réduction de l'aléa ;
 - Fonctionnalités naturelles des cours d'eau et des bassins largement réduites par les différents aménagements du réseau,
 - Gestion des eaux pluviales aujourd'hui mieux prise en compte dans projets d'aménagements mais héritage
 - Connaissances de l'aléa : AZI réalisés sur BV
- Réduire la vulnérabilité et engager les démarches de planification spatiale et réglementaire des actions de prévention ;
 - Pas ou peu d'action de réduction de la vulnérabilité connue,
 - Moitié aval du territoire largement couverte par PPRi
 - Pas ou peu de PCS, DICRIM
 - Directive inondation, TRI de Dijon, stratégie locale à mettre en œuvre
- Développer la culture du risque et apprendre à vivre avec les crues
 - Bassin de la Tille pas concerné par système de prévision et d'annonce,
 - Connaissance très lacunaire des risques d'inondations
 - Actions de sensibilisation pas ou très peu mise en œuvre



Les risques d'inondations

Enjeux et pistes d'actions

Enjeux

- Réduire les aléas
- Réduire la vulnérabilité (l'exposition aux aléas)
- Développer une culture du risque (connaissances, prévisions, gestion de crise)

Pistes d'actions

- La stratégie du SAGE = [mise en œuvre de la directive « inondations »](#) → stratégie locale de gestion des risques d'inondations à l'échelle du bassin / des bassins.
- Cette stratégie locale, qui viendra compléter les PPRni, devra rechercher, autant que possible, à réduire les aléas et la vulnérabilité dans le respect du bon fonctionnement des milieux.

Portage et cohérence organisationnelle (gouvernance) importants :

- Les politiques d'aménagement et de gestion des eaux : réduction de l'aléa (fonctionnement de la rivière, règles de gestion du pluviale, etc.) ;
- les politiques d'aménagement du territoire : réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes.
- Qui pour porter l'élaboration de la stratégie locale ?



SAGE de la Tille

Bureau de la CLE n°3
commission cadre de vie – aménagement du territoire
4 septembre 2013 - Saint-Julien

